conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



PURELL® Antimicrobial Wipes

Version 1.4

Date de révision: 03.06.2015

Numéro de la FDS: 35017-00005

Date de dernière parution: 27.04.2015 Date de la première version publiée:

11.12.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : PURELL® Antimicrobial Wipes

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Produits biocides destinés à l'hygiène humaine

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : GOJO Industries-Europe Ltd.

Units 5 & 6, Stratus Park

MK10 0DE Brinklow, Milton Keynes

Téléphone : +44(0) 1908588444

Téléfax : +44(0) 1908588445

Adresse e-mail de la per-

sonne responsable de FDS

: infoUK@gojo.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44(0) 8445605135

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Nocif R20: Nocif par inhalation.

Irritant R36: Irritant pour les yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



PURELL® Antimicrobial Wipes

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.04.2015 1.4 03.06.2015 Date de la première version publiée:

11.12.2014

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P264 Se laver la peau soigneusement après ma-

nipulation.

P280 Porter un équipement de protection des

yeux/ du visage.

Intervention:

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'en- registrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
Chlorure de benzalko- nium	8001-54-5	T+; R26 C; R34 Xn; R22 N; R50	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Skin Corr. 1B; H314 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un

médecin.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



PURELL® Antimicrobial Wipes

Version 1.4

Date de révision: 03.06.2015

Numéro de la FDS: 35017-00005

Date de dernière parution: 27.04.2015 Date de la première version publiée:

11.12.2014

Protection pour les secou-

ristes

: Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un

risque d'exposition existe.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

: Laver à l'eau et au savon par précaution.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec les

yeux

: En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beau-

coup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

: Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappro-

priés

: Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Une exposition aux produits de combustion peut être dange-

reuse pour la santé.

Produits de combustion dan-

gereux

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



PURELL® Antimicrobial Wipes

Version 1.4

Date de révision: 03.06.2015

Numéro de la FDS: 35017-00005

Date de dernière parution: 27.04.2015 Date de la première version publiée:

11.12.2014

spécial pour les pompiers

autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque. Évacuer la zone.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

: Utiliser un équipement de protection individuelle.

Suivez les conseils de manipulation et les recommandations

en matière d'équipement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à

huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

: Enlever avec un absorbant inerte.

Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide

d'un absorbant approprié.

Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer audéversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériauxet objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou

nationales.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



PURELL® Antimicrobial Wipes

Version 1.4

Date de révision: 03.06.2015

Numéro de la FDS: 35017-00005

Date de dernière parution: 27.04.2015 Date de la première version publiée:

11.12.2014

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

: Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES

D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale

: N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Ne pas avaler.

Eviter tout contact avec les yeux.

Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène

: S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les re-

mettre.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage

en commun

Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

Donnée non disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail

Équipement de protection individuelle

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



PURELL® Antimicrobial Wipes

Version 1.4

Date de révision: 03.06.2015

Numéro de la FDS: 35017-00005

Date de dernière parution: 27.04.2015 Date de la première version publiée:

11.12.2014

Protection des yeux

: Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Lunettes de protection

Protection des mains

Matériel

: Gants imperméables

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits

chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de

travail.

Protection de la peau et du

corps

: Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du

potentiel d'exposition locale

Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers,

bottes, etc.)

Protection respiratoire

: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : clair, D'incolore à jaune pâle

Odeur : Agrumes

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 5,5 - 8,5

Point de fusion/point de con-

gélation

: Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

: 99 °C

Point d'éclair : > 100 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



PURELL® Antimicrobial Wipes

Version 1.4

Date de révision: 03.06.2015

Numéro de la FDS: 35017-00005

Date de dernière parution: 27.04.2015 Date de la première version publiée:

11.12.2014

Limite d'explosivité, supé-

rieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1,0 g/cm³

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non applicable

Température d'auto-

inflammabilité

: Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-

réactif.

Viscosité

Viscosité, cinématique : 75 mm²/s (25 °C)

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



PURELL® Antimicrobial Wipes

Version 1.4

Date de révision: 03.06.2015

Numéro de la FDS: 35017-00005

Date de dernière parution: 27.04.2015 Date de la première version publiée:

11.12.2014

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies

: Inhalation

d'exposition probables

Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation

: Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Chlorure de benzalkonium:

Toxicité aiguë par voie orale

: DL50 (Rat): 344 mg/kg

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par inhalation

: CL50 (Rat): 0,25 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: DL50 (Lapin): 3.412 mg/kg

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Composants:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



PURELL® Antimicrobial Wipes

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.04.2015 1.4 03.06.2015 Date de la première version publiée:

11.12.2014

Chlorure de benzalkonium:

Espèce: Lapin

Résultat: Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Composants:

Chlorure de benzalkonium:

Espèce: Lapin

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles. Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Composants:

Chlorure de benzalkonium:

Type de Test: Test de Buehler

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Chlorure de benzalkonium:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



PURELL® Antimicrobial Wipes

Version 1.4

Date de révision: 03.06.2015

Numéro de la FDS: 35017-00005

Date de dernière parution: 27.04.2015 Date de la première version publiée:

11.12.2014

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Chlorure de benzalkonium:

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion Durée d'exposition: 2 années

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Chlorure de benzalkonium:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude sur deux générations

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Chlorure de benzalkonium:

Espèce: Chien NOAEL: 50 mg/kg

Voie d'application: Ingestion Durée d'exposition: 13 w

Méthode: OCDE ligne directrice 409

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



PURELL® Antimicrobial Wipes

Version 1.4

Date de révision: 03.06.2015

Numéro de la FDS: 35017-00005

Date de dernière parution: 27.04.2015 Date de la première version publiée:

11.12.2014

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Chlorure de benzalkonium:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,85 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,016 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les algues

: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,049

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,009

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 10

Toxicité pour les bactéries : CE50: 7,75 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC: > 32,2 mg/l

Durée d'exposition: 34 jr

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et : NOEC: 0,0125 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



PURELL® Antimicrobial Wipes

Version 1.4

Date de révision: 03.06.2015

Numéro de la FDS: 35017-00005

Date de dernière parution: 27.04.2015 Date de la première version publiée:

11.12.2014

les autres invertébrés aqua-

Durée d'exposition: 21 jr

tiques (Toxicité chronique) Espèce: D

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

: 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Chlorure de benzalkonium:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 95,5 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Chlorure de benzalkonium:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 0,004

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimina-

tion des déchets.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



PURELL® Antimicrobial Wipes

Version 1.4

Date de révision: 03.06.2015

Numéro de la FDS: 35017-00005

Date de dernière parution: 27.04.2015 Date de la première version publiée:

11.12.2014

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et

: Non applicable

du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

: Non applicable

Règlement (CE) Nº 850/2004 concernant les polluants

organiques persistants

: Non applicable

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



PURELL® Antimicrobial Wipes

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.04.2015 1.4 03.06.2015 Date de la première version publiée:

11.12.2014

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: Non applicable

Composés organiques vola-

tils

: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil

du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Contenu en composés organiques volatils (COV): < 1 %

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : Tous les composants sont listés ou dispensés.

Inventaires

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (USA)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

R22 : Nocif en cas d'ingestion.
R26 : Très toxique par inhalation.
R34 : Provoque des brûlures.

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires

graves.

H330 : Mortel par inhalation.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Skin Corr. : Corrosion cutanée

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'éta-

: Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le por-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



PURELL® Antimicrobial Wipes

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.04.2015 1.4 03.06.2015 Date de la première version publiée:

11.12.2014

blissement de la fiche de données de sécurité tail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne

des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR